



**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE**  
**Groupe Hospitalo-Universitaire Carémeau**  
Place du Professeur Robert Debré - 30029 NIMES Cedex 9



**Contacts**

**CHU de Nîmes:**

Claire Lejeune – Responsable de Communication Tél : 04 66 68 30 91 – claire.lejeune@chu-nimes.fr

Annie Ramperez – Chargée de Communication Tél : 04 66 68 30 82 - annie.ramperez@chu-nimes.fr

**Conseil général du Gard** /Direction de la communication - Rue Guillemette 30 044 Nîmes cedex 9

Samya Alaoui : ☎ 04.66.76.76.05. / E-mail : alaoui\_s@cg30.fr

Nîmes, le 10 juin 2010

*Quand l'intérêt des nouveau-nés et de leurs mamans guident les relations entre services publics !*

## **Convention entre le Conseil général du Gard et le Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes**

### **2 services publics à l'unisson pour une protection maternelle et infantile plus efficace**

Vendredi 11 juin

17h

Salle d'honneur du CHU  
(Bâtiment polyvalent)

La signature des conventions représente un aboutissement de la collaboration entre le Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes et le service de Protection Maternelle et Infantile de la Direction de la petite enfance, de l'enfance et de la famille du Conseil Général du Gard.

Cette coordination périnatale s'est instaurée au fil des ans dans un contexte départemental réputé à forte précarité.

**L'idée ?** Une bonne coordination et un parcours de confiance, de sécurité, planifiés par les acteurs de soins, sociaux et de prévention augmentent les chances de voir naître et grandir les nouveau-nés dans des conditions favorables au développement de l'enfant et de voir s'épanouir ces familles.

En effet, la coordination régulière des professionnels de P.M.I. avec les professionnels des services de gynécologie-obstétrique, de néonatalogie et de pédiatrie facilite le repérage précoce de toute situation sociale ou psychologique à risque, pouvant interférer avec la santé de la future mère et/ou de l'enfant. Le dispositif de prise en charge médico-sociale adaptée en amont et en aval de l'hôpital est dans ces conditions pleinement opérationnel.

**Missions départementales de promotion, de prévention et de protection de la jeunesse, la famille et l'enfance : reçu 5/5 !**

La prévention précoce  
des comportements ou  
situations à risque  
pouvant nuire à la  
santé de la future  
mère/ et ou du jeune  
enfant.

La protection des  
mineurs.

Le Conseil général du Gard et le Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes souhaitent, à travers les signatures des conventions, formaliser un partenariat déjà existant. La démarche est engagée depuis

plusieurs années par les acteurs du Pôle Femme-Enfant du Centre Hospitalier Universitaire et par les professionnels du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Ce partenariat se décline en liaisons opérationnelles entre les professionnels de PMI et ceux du Pôle Femme-Enfant du Centre Hospitalier Universitaire, qui se traduisent par des conventions thématiques et dont les modalités de mise en œuvre sont précisées dans le protocole partenarial de coordination.

→ La **stratégie et la cohérence des missions départementales de promotion, de prévention et de protection concernant la jeunesse, la famille et l'enfance**, notamment ceux requérant une attention particulière

- leur donner les moyens d'une sexualité et d'une parentalité choisies, notamment en favorisant leur accès à la contraception et en accompagnant le cas échéant leur parcours
- proposer aux femmes enceintes des consultations prénatales et postnatales ainsi que des actions de prévention médico-sociales, dans le but d'assurer un accompagnement global, médico-psycho-social au cours de la grossesse et d'accompagner la construction du lien précoce parents – enfants.

### Actions d'information

### Repérage des difficultés

### Orientation vers les professionnels compétents

### Accompagnement aux différentes périodes de la vie.

- Les **Centres de Planification et d'Éducation Familiale** ont un rôle important de prévention des comportements à risque, des violences conjugales, notamment orientée vers les adolescents. Ils interviennent également dans le domaine de la parentalité au cours d'entretiens individuels en lien avec les missions de protection maternelle et infantile.
- L'**Entretien Prénatal Précoce** systématiquement proposé au moment de la déclaration de grossesse a pour objectif de permettre le plus tôt possible la mise en œuvre, si besoin et avec l'accord des patientes, d'actions d'accompagnement, assurées par le service de PMI.
- La **Promotion de la Santé et de la Parentalité** s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des missions d'accompagnement des familles par les professionnels de protection Maternelle et Infantile.

- des consultations et des actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de 6 ans, dans l'objectif d'accompagner ou de soutenir les familles dans la construction du lien avec leur enfant.

→ **Soins de proximité, de recours, l'enseignement et la recherche** sont les missions du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes. En raison de son positionnement d'Hôpital référent de territoire, il s'inscrit dans une dynamique de réseau avec les partenaires des domaines sanitaires et médico-sociaux du Gard.

A ce titre, il contribue étroitement, au côté des collectivités territoriales du Gard et du Conseil général en particulier, aux **actions d'information, de promotion, d'éducation, de prévention et de dépistage** au bénéfice d'une meilleure santé de la population.

Les actions de soutien et d'accompagnement sont particulièrement destinées au public vulnérable dans son parcours de santé (la jeunesse, la famille et l'enfance).

Ainsi, le CHU organise chaque semaine :

- l'activité du centre de planification et d'éducation familiale, réalisée dans ses locaux, réservée essentiellement à l'accompagnement de toute femme majeure ou mineure en situation de détresse. L'aide proposée peut être une interruption volontaire de grossesse et/ou également un suivi médical : maîtrise de la fécondité et traitements des infections sexuellement transmissibles.
- l'accueil des professionnels de P.M.I. dans les différents services du pôle femme enfant:

- Le service de gynécologie obstétrique,
  - Le service de néonatalogie,
  - Le service de pédiatrie.
- Le suivi des nouveau-nés à risques et l'assistance aux familles en situation de vulnérabilité.

Les règles d'**éthique** sont au cœur des conventions, ainsi que la dimension **recherche** dans le cadre de l'exploitation des données statistiques.

Par ailleurs, un Comité de suivi est chargé de veiller au bon déroulement des actions définies dans le cadre du dispositif conventionnel.

Le dispositif intègre également les liens privilégiés de ces équipes avec le Centre d'Action Médico-sociale Précoce (CAMSP) pour les problématiques de handicap des enfants de la naissance à 6 ans.

Plus largement ce maillage autour de la femme et de l'enfant se fonde sur les orientations définies au niveau national par le plan périnatal 2005- 2007 et la loi réformant la protection de l'enfance, et au niveau régional par la commission régionale de la naissance et le réseau Naitre et Grandir en Languedoc Roussillon.

Ces signatures font écho à d'autres conventions autour du parcours de santé de la femme et de l'enfant : la charte sur l'allaitement, le parcours Maternité (signé entre la CPAM, la CAF, Le Conseil général et le CHU), le réseau Périnatalité Nimois.